

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse

Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 64 (1955)

Heft: 8

Artikel: Le service national de transfusion sanguine de la Croix-Rouge Suisse

Autor: Albertini, A. von

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-683406>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

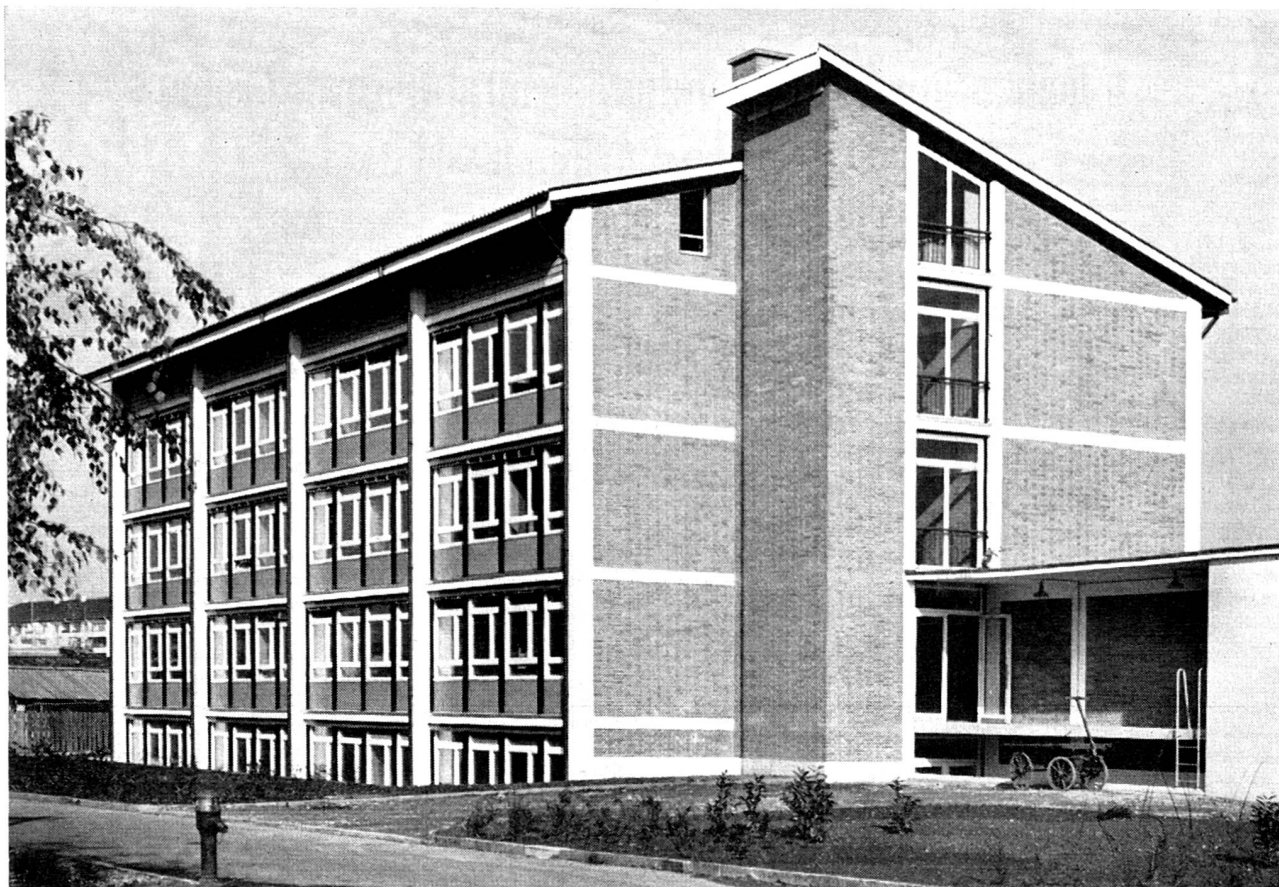
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le nouveau laboratoire central de la Wankdorfstrasse à Berne est l'œuvre de M. Hans Brechbühler, architecte.
(Photo Hans Tschirren.)

Le service national de transfusion sanguine de la Croix-Rouge Suisse

*Par le professeur A. von Albertini, Dr en médecine,
président de la Croix-Rouge suisse et de la direction
du Service de transfusion*

Lorsque, en 1947, la Croix-Rouge suisse décida d'organiser un service national de transfusion sanguine, nous savions que la réussite d'une entreprise de cette envergure exigerait des moyens importants. Nous ne pouvions néanmoins prévoir avec exactitude l'évolution à venir. A cette époque, les connaissances de la science médicale dans le domaine de la transfusion du sang étaient encore relativement modestes. L'essor considérable pris par la transfusion sanguine dans les huit années qui suivirent a cependant justifié notre point de vue du départ: donner à nos projets une base aussi large que possible, susceptible de servir aux développements futurs et de permettre les adaptations exigées par les circonstances.

La Croix-Rouge suisse dispose aujourd'hui d'un service de transfusion qui s'est constam-

ment développé à partir de la modeste organisation improvisée au cours de la seconde guerre mondiale. Plusieurs étapes marquèrent ce développement. En 1949, la première étape voyait son couronnement, c'était l'installation du service de fabrication de plasma desséché dans les locaux de la pharmacie fédérale de l'armée. La première pierre était posée, elle ouvrait la voie aux développements futurs.

Le nouveau laboratoire central a fait ses preuves, les chefs de service se sont montrés capables d'un travail remarquable. Ils sont parvenus, en peu de temps, à s'assurer la confiance du corps médical et à rendre populaire le service de transfusion dans tout le pays. Ce premier résultat était d'autant plus important que la collaboration active de nombreux donneurs de sang nous est indispensable. En quelques années,

nous sommes parvenus ainsi à mettre sur pied un service national de transfusion qui donne entière satisfaction aux milieux médicaux.

Ce succès est dû avant tout au regretté D^r Hans Imfeld, qui dirigea, dès sa création, le service central des donneurs, parachevant ainsi la seconde étape de notre travail. Notre organisation compte en effet aujourd'hui, à côté de l'institut central, 60 centres régionaux de transfusion, indépendants, et disposant de près de 70 000 donneurs de sang ayant subi les examens nécessaires.

Mais ce n'était encore qu'une nouvelle étape. A l'organisation externe devait correspondre une organisation interne, notamment dans le domaine de la sérologie. En 1949, nous ne pouvions offrir au D^r A. Hässig, chef de ce service, qu'un poste de travail à la pharmacie fédérale de l'armée. Il dispose aujourd'hui d'un institut de sérologie parfaitement équipé et réputé dans le monde scientifique. Les prestations de ce service ont considérablement augmenté. Il n'est pas exagéré d'affirmer que cet institut s'est acquis une grande renommée, tant à l'étranger qu'en Suisse, par ses nombreuses réalisations pratiques et scientifiques. Depuis un an, il se charge également de la détermination au recrutement, des groupes sanguins des futurs soldats de notre armée. Le vœu exprimé en son temps par l'ancien conseiller national Bucher, de voir le peuple suisse tout entier soumis à l'examen sérologique, est près d'être réalisé.

Ce développement considérable s'est bientôt traduit par la nécessité de construire un nouveau laboratoire central. C'est celui que nous inaugurons ce 5 novembre 1955. L'agrandissement rapide du service de fabrication avait rendu cette solution plus urgente. Les dirigeants de la Croix-Rouge suisse ont suivi avec intérêt et compréhension l'évolution des services de la transfusion sanguine. Nous les remercions de nous avoir permis la construction de ce nouveau bâtiment sur le terrain de la Wankdorfstrasse. Notre gratitude s'adresse aussi à nos autorités fédérales et, en particulier, au Département militaire et à celui des finances, pour leur appui matériel. Je tiens aussi à remercier aujourd'hui très chaleureusement tous les collaborateurs et donateurs qui nous ont aidés à accomplir cette œuvre de solidarité: merci aux donneurs de sang qui nous apportent leur concours bénévole et précieux; merci aux donateurs qui, par leur apport financier, ont permis la réalisation d'une grande tâche sociale.

Nous constatons aujourd'hui avec satisfaction que nous avons pu tenir un certain nombre de promesses. La Croix-Rouge suisse dispose d'un service de transfusion capable de livrer tous les produits qu'on lui demande, et répondant aux exigences que pose la science médicale dans le domaine de la transfusion sanguine moderne.

De même, les deux principes conducteurs de notre action, posés dès le début, sont réalisés: d'abord le postulat médical « *primum nihil nocere* » (avant tout ne pas nuire); puis le postulat de l'éthique humaine: on ne saurait faire le commerce du sang.

Le service de transfusion sanguine est devenu une organisation vivante; il doit le rester, même s'il possède aujourd'hui son propre domicile fixe. Des découvertes de la science nous obligeront peut-être à suivre de nouvelles voies, à développer peut-être davantage encore notre organisation. Je voudrais en terminant, exprimer le vœu que nos autorités continueront à nous accorder leur entière confiance et nous aideront à maintenir au niveau élevé qu'elle a atteint l'œuvre commencée.

PROTECTION CIVILE EN TEMPS DE GUERRE L'organisation du service sanitaire pour les civils

La Croix-Rouge suisse et l'Alliance suisse des samaritains ont attiré conjointement l'attention de leurs sections respectives sur la situation de la population civile et du service sanitaire à elle destiné en cas de guerre. L'ordonnance de janvier 1954 du Conseil fédéral concernant les organismes civils de protection et de secours en cas de guerre, prescrit implicitement la création d'un service sanitaire de guerre. Dans ce cadre, les tâches tant de la Croix-Rouge suisse que de l'Alliance des samaritains sont nettes: toute organisation travaillant sous l'emblème de la Croix-Rouge a pour premier devoir de se préparer à aider les victimes d'une guerre éventuelle.

La collaboration active de la Croix-Rouge et des Samaritains à la protection civile comprendrait d'abord les tâches suivantes:

- Instruction du personnel des détachements sanitaires dans les localités de 1000 habitants et plus;
- Instruction du personnel du service sanitaire dans les grandes entreprises;
- Instruction des premiers secours chez le personnel des gardes d'immeubles;
- Constitution de réserves de matériel sanitaire et hospitalier;
- Service de transfusion sanguine.

Le service fédéral de l'hygiène publique a organisé en novembre, à Bâle, un cours destiné aux instructeurs cantonaux — médecins expérimentés et instructeurs samaritains — qui seront chargés de renseigner et d'instruire les chefs de services sanitaires de localités ou d'entreprises. Les chefs des services sanitaires locaux seront désignés par les autorités responsables. Une fois les cadres choisis et instruits, il sera nécessaire de désigner et de former le personnel chargé de les assister. Il faut souhaiter que les milieux tant de la Croix-Rouge que des Samaritains participent activement à ce service. La collaboration d'autre part des Samaritains et des Samaritaines aux Secours sanitaires volontaires de la Croix-Rouge suisse reste aussi nécessaire que par le passé.

Une récente oblitération attire l'attention de la population sur la nécessité de la protection civile antiaérienne.

